Stage II

UE 41

Enseignant(s) responsable de l'UE : Christian YERLÈS
Autres enseignant·e·s de l'UE : Yannick MWAPE

Année d'études	Bloc 3
Acronyme	GEU33STA2
Nombre de crédits ECTS	15 (facteur de pondération)
Volume horaire	190 h (Q1 0 / Q2 190)
Période de l'année	Quadrimestre 1 & Quadrimestre 2
Niveau du cycle	1er cycle
Cadre européen de certification	Niveau 6
Caractère dans le programme	Cours obligatoire dans le programme
Langue(s) d'enseignement	Français
Coordonnées du service	Campus de Bruxelles, Avenue Émile Gryson 1 (bât. 4C), 1070 Bruxelles
Mode d'évaluation	Unité évaluée en épreuve intégrée
UE prérequises	Néant
UE corequises	Néant

Liste des activités d'apprentissage

Activité d'apprentissage	Volume horaire	ECTS	Présence obligatoire
GE33STA2 Stages 2	190	15	OUI

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

- **RE01.1** ARES. 1.1 Informer, communiquer et travailler en équipe : Rechercher, consulter, analyser, échanger et transmettre des informations techniques et/ou scientifiques.
- **RE01.2** ARES. 1.2 Informer, communiquer et travailler en équipe : Élaborer des documents techniques adaptés à des publics cibles.
- **RE01.3** ARES. 1.3 Informer, communiquer et travailler en équipe : Adapter ses interventions orales et écrites aux différentes situations professionnelles.
- **RE01.4** ARES. 1.4 Informer, communiquer et travailler en équipe : Participer à la vulgarisation des connaissances techniques et/ou scientifiques. Développer des actions de formation ou de vulgarisation des concepts clés liés à la durabilité des espaces urbains.
- **RE01.5** ARES. 1.5 Informer, communiquer et travailler en équipe : S'intégrer dans un travail d'équipe.
- **RE02.1** ARES. 2.1 S'engager dans une démarche de développement professionnel : Participer à une pratique réflexive en s'informant et s'inscrivant dans une démarche de formation permanente.
- **RE02.2** ARES. 2.2 S'engager dans une démarche de développement professionnel : Développer un esprit critique.
- **RE02.3** ARES. 2.3 S'engager dans une démarche de développement professionnel : S'adapter aux évolutions technologiques, économiques et sociétales.
- **RE02.4** ARES. 2.4 S'engager dans une démarche de développement professionnel : Développer un réseau de contacts.
- **RE03.3** ARES. 3.3 Maîtriser les principes de base de la gestion : Comprendre et appliquer les aspects légaux et réglementaires de son champ d'activités.
- **RE04.1** ARES. 4.1 Intégrer des données multidisciplinaires en vue d'une gestion résiliente des territoires urbanisés : Maîtriser les bases scientifiques et techniques relatives à sa discipline.
- **RE04.2** ARES. 4.2 Intégrer des données multidisciplinaires en vue d'une gestion résiliente des territoires urbanisés : Identifier les problématiques, enjeux et parties prenantes d'une situation particulière.
- **RE04.3** ARES. 4.3 Intégrer des données multidisciplinaires en vue d'une gestion résiliente des territoires

urbanisés : Élaborer des solutions, formuler des recommandations et proposer des actions.
- **RE04.4** ARES. 4.4 Intégrer des données multidisciplinaires en vue d'une gestion résiliente des territoires urbanisés : Évaluer et assurer le suivi d'actions mises en œuvre.
- **RE05.1** ARES. 5.1 Utiliser et participer à l'élaboration d'outils permettant une gestion durable et raisonnée du territoire : Maîtriser les outils liés au fonctionnement d'un écosystème urbain et à sa productivité notamment dans le but d'améliorer le bien-être de la population ainsi que la biodiversité des écosystèmes urbains.
- **RE05.2** ARES. 5.2 Utiliser et participer à l'élaboration d'outils permettant une gestion durable et raisonnée du territoire : Appréhender, comprendre et apporter des réponses aux grands enjeux environnementaux à travers l'élaboration ou l'utilisation d'outils de planification, de gestion et/ou d'évaluation dans des domaines variés tels que l'écologie, la biodiversité, l'urbanisme, l'aménagement du territoire, la mobilité ou le patrimoine ainsi que dans des secteurs tels que la gestion de l'énergie, des déchets et de l'eau.
- **RE05.3** ARES. 5.3 Utiliser et participer à l'élaboration d'outils permettant une gestion durable et raisonnée du territoire : Être capable d'utiliser les outils adaptés pour animer et/ou coordonner des projets citoyens ainsi que pour impliquer les citoyens dans les processus démocratiques de participation et de concertation.

Autres connaissances ou compétences prérequises

Stages 2

UE30 Stage 1 (4 semaines)

Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE

Stages 2

Objectifs

Faire découvrir la réalité de la profession de gestionnaire en environnement urbain dans le secteur public et/ou privé; mobilisation de ses compétences et savoir-faire, perfectionnement, compléments et acquisitions de connaissances théoriques et pratiques.
En particulier, s'impliquer dans sa formation et développer son identité professionnelle ; s'ouvrir au monde du travail ; développer progressivement son « réseau professionnel » ; découvrir des façons de travailler, des nouvelles techniques, ressources et outils ; s'impliquer dans un projet et mettre tout en œuvre pour le réaliser au mieux de ses compétences et de ses talents ; se confronter aux relations humaines, communiquer, s'affirmer dans son travail.

Contenu

Stage de 10 semaines (pouvant être prolongé de une à deux semaines) à réaliser dans une institution publique ou privée, en Belgique ou à l'étranger (sous certaines conditions). Définition de tâches précises à effectuer dans des domaines aussi variés que la mobilité, l'aménagement du territoire, la sensibilisation à la gestion des déchets ou à l'alimentation durable, les permis d'environnement, l'aide aux entreprises ou encore la gestion différentiée en plus d'activités annexes liées à la vie quotidienne de l'infrastructure d'accueil.

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement

Stages 2

Immersion dans le monde professionnel; rédaction d'un rapport de stage, d'un journal de bord et d'une liste de contacts avant et pendant le stage; présentation orale des acquis d'apprentissage en fin de Q2.

Concernant l'usage de l'intelligence artificielle (IA) : par défaut, la charte de la Haute École s'applique. L'usage de l'IA devra donc être limité, réfléchi, transparent, critique et pertinent. Selon les situations, l'usage pourra être plus restrictif sur les différents points repris comme « autorisés » ou « moyennement autorisés » dans la charte.

Acquis d'apprentissage sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE

Stages 2

À l'issue de son stage, l'étudiant(e) est capable de : rédiger un CV et une lettre de motivation ; s'adapter et de se conformer à des règles ; modifier son comportement, sa manière de communiquer ou ses méthodes de travail aux circonstances ; exploiter l'information de manière critique et mobiliser, si nécessaire, les connaissances et compétences adéquates et d'en acquérir de nouvelles ; démontrer d'un minimum d'autonomie et d'esprit d'initiative ; faire preuve d'un esprit de synthèse dans la rédaction d'un rapport de stage ; communiquer oralement les principaux résultats de son stage ; se constituer un réseau de contacts (essentiels dans la vie professionnelle).

Description des supports de cours indispensables

Aucun support indispensable renseigné.

Description des références et des supports complémentaires

Description	Accès à la source	URL
Stages 2 : **Vademecum des stages**, documents d'accompagnement, planning, convention de stage, analyse de risques, liste informatisée des lieux de stage antérieurs, etc.	—	—

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE

Cette unité d'enseignement est évaluée en épreuve intégrée.

Juin

Ensemble de l'UE

Évaluation continue	65 %	Type de questions : —	Examen à livre : —
Travaux hors session	35 %	Type de questions : —	Examen à livre : —

Répartition des évaluations pour le stage II :

60 % > évaluation du maître de stage

20 % > rapport de stage

15 % > mise en récit du stage

05 % > présentation orale du stage

Août

Ensemble de l'UE

Évaluation continue	65 %	Type de questions : —	Examen à livre : —
Travaux hors session	35 %	Type de questions : —	Examen à livre : —

Répartition des évaluations pour le stage II :

60 % > évaluation du maître de stage => report de note de la 1ère à la 2ème session

20 % > rapport de stage => peu-être faire l'objet d'une évaluation en seconde session

15 % > mise en récit du stage => peu-être faire l'objet d'une évaluation en seconde session

05 % > présentation orale du stage => report de note de la 1ère à la 2ème session